

FSMA_2018_05-1 du 8/05/2018

Programme de formation dans le cadre de la formation permanente des compliance officers

ANNEXE : Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	INSERT (ASSURALIA)	
Sujet/titre de la formation	Echange d'informations dans le secteur de l'assurance: FATCA et le OESO Common Reporting Standard	
Groupe cible	La formation s'adresse aux collaborateurs des services Tax et Compliance des entreprises d'assurances et aux gestionnaires d'assurances-vie. Elle est également recommandée aux Compliance Officers.	
Planning :	Date(s)	21/11/2024
	Heure(s) de début et de fin	09h – 12h
	Durée	3 heures
	Lieu	Classical/Présentiel
Nombre d'heures de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	3	
La formation est-elle ouverte au public ? (oui/non)	Oui.	

<p>Objectif(s)</p>	<p>En matière d'échange international d'informations et de données à caractère personnel, les entreprises d'assurances sont confrontées à différentes législations mises en place afin notamment de lutter contre la fraude fiscale.</p> <p>FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) est la législation américaine qui vise à contrer l'évasion fiscale des contribuables américains. Les institutions financières situées en dehors des États-Unis, parmi lesquelles figurent les entreprises d'assurances, sont tenues d'identifier leurs clients américains et de transmettre des données à l'administration fiscale américaine.</p> <p>La CRS, (Common Reporting Standard), norme élaborée par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) à la demande du G20 contraint les institutions financières à identifier leurs clients ainsi que le pays où ceux-ci sont soumis à l'impôt et ensuite de partager ces informations.</p> <p>Au niveau européen, la directive d'assistance élargie instaure un échange d'informations automatique étendu au sein de l'Union européenne.</p> <p>Insert entend exposer dans le cadre de cette formation les différentes obligations imposées à cet égard aux assureurs.</p>
<p>lien vers la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le cadre juridique (belge et européen) en matière d'échange d'information ? Champ d'application de FATCA/CRS. • Qui doit effectuer un reporting ? • Quelles sont les possibles sanctions en cas de non-respect de ces obligations ? • Quelles personnes doivent faire l'objet d'un reporting ? • Comment s'opère l'identification ? • Pour quels produits le reporting s'applique-t-il ? Quels sont les produits exclus ? • Quelles sont les obligations imposées dans le cadre de l'identification ? • Comment se présente l'obligation finale de reporting ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quel cadre juridique ces déclarations doivent-elles être établies ? • L'instauration du GDPR (General Data Protection Regulation) a-t-elle eu des répercussions sur l'application de ces différentes obligations soumises au secteur d'assurance ? • Quels sont les droits du client ? • Quels sont les délais de conservation ? <p>Cette formation sera dispensée à la fois en français et en néerlandais, et la documentation destinée aux participants est rédigée en anglais.</p>
Forme	Formation classique/présentielle
Matériel de cours	Slides
Contenu de la formation	<p>1) le cadre légal et réglementaire</p> <p>5) la politique de prévention dans le domaine fiscal</p> <p>15) le respect d'embargos spécifiques</p> <p>16) législation étrangère</p>
Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession	Wim De Buyser LinkedIn Profile